



soulte négative suite à un divorce

Par **liliblanchet**, le 22/07/2021 à 10:27

Bonjour, rnJe divorce avec mon mari , régime communauté universelle rnon a plusieurs biens en communs, rnmaison valeur 260 000 : reste du 255 000rnappartement valeur 140 000 reste du 156 000rngarages valeurs 18 000 reste du 15 000 rnmon mari souhaitant garder la maison et l'appartement, je calcul une soulte négative rncomment cela se passe dans ce cas, je vais lui devoir de l'argent ?

Par **Visiteur**, le 22/07/2021 à 13:12

BonjourrrnCe que vous nommez "restant dû" sont donc des crédits récents ?rnIl apparaît bien un différentiel de 8000 €, monsieur peut prétendre à) 4.000 €rn(Si la banque accorde à votre mari de reprendre les prêts à son nom)

Par **Lag0**, le 22/07/2021 à 13:18

[quote]rnIl apparaît bien un différentiel de 8000 €, monsieur peut prétendre à) 4.000 €rn[/quote]rnBonjour,rnmaison valeur 260 000 : reste du 255 000 : +5000€rnappartement valeur 140 000 reste du 156 000 : -16000€rn5000-16000 = -11000€ !

Par **liliblanchet**, le 22/07/2021 à 13:46

Donc je lui devrais 11000€ alors que c'est lui qui les gardent ? rnrnje pensais qu'il devait quand meme me racheter ma part des biens.rnrnil avait mis une donation de ses parents valeur 40000€ dans l'apport de la maison, doit elle rentrer en compte ?

Par **Visiteur**, le **22/07/2021** à **14:01**

Je trouve 8.000 €rnrnVous citiez pourtant des garages ?

Par **liliblanchet**, le **22/07/2021** à **14:11**

oui des garages qui représentent aujourd'hui +3000€rnrnque normalement je dois garder

Par **liliblanchet**, le **22/07/2021** à **14:12**

personnellement je ne pourrais pas payer de soulte, aucune banque ne me suivrarnrndois je dans ce cas prétendre a garder l'apartement par exemple pour que ce soit plus ou moins egal ?